



## ClearView™ Herbicide

GROUPÉ	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

GROUPÉ	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

L'herbicide ClearView est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces, de plantes envahissantes et d'arbustes dans les grands pâturages libres, les pâturages permanents, les emprises, les sites industriels et autres zones non cultivées au Canada.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Aminopyralide, présent sous forme de sel de potassium 52,50 %  
Metsulfuron – méthyl 9,45 %  
Avertissement : contient l'allergène sulfites  
Granulés mouillables

N° D'HOMOLOGATION 29752 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET: 0,1 kg - Vrac

**Corteva Agriscience Canada Company**  
2450, 215-2<sup>nd</sup> Street S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 1M4  
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **MISE EN GARDE**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

## **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE**

Les **préposés à l'application** doivent porter une combinaison et des gants résistants aux produits chimiques.

Les **préposés au mélange et au chargement qui manipulent le produit concentré** doivent porter, comme précaution supplémentaire, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes monobloc et des bottes de caoutchouc.

**Délai de sécurité** – Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures suivant l'application dans les zones agricoles.

Pour les terres non agricoles, ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées avant que les bouillies ne soient sèches.

## **PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA DÉRIVE**

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles ou les espaces de récréation, est minime. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, les inversions de température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

## **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION**

- Se laver les mains avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes.
- Ne pas respirer les bruines de pulvérisation.
- Si de l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection personnelle. S'il n'y a aucune directive, se servir d'un détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection personnelle à part de la buanderie de maison.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les plantes terrestres et aquatiques. Suivre les indications concernant les zones tampons sans pulvérisation terrestres et aquatiques spécifiées à MODE D'EMPLOI. Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie car l'eau de ruissellement peut couler dans les zones terrestres adjacentes et causer des lésions aux cultures et à la végétation utile non visées.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants récupérables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants rechargeables**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

## **INFORMATION GÉNÉRALE**

L'herbicide ClearView, appliqué en postlevée, supprime les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces, les plantes envahissantes et les arbustes dans les grands pâturages, les prés permanents, les zones industrielles (y compris, sans s'y limiter, les emprises et les bases militaires) et autres zones non cultivées. Éviter d'effectuer des applications dans des conditions de froid ou de sécheresse ou autre stress environnemental. **Lire toutes les instructions d'usage avant d'utiliser ce produit.** Pour plus de renseignements, contacter votre représentant de Corteva Agriscience Canada Company (1-800-667-3852).

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide ClearView sur les plantes en croissance active. Ne pas appliquer lorsque la température dépasse 28 °C.

## **PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION**

L'herbicide ClearView est sélectif et très actif contre les plantes à feuilles larges annuelles et vivaces, les plantes envahissantes et les arbustes. Ce produit est recommandé dans les zones où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être tolérée. Des lésions à des plantes utiles ou la perte de celles-ci peuvent survenir si l'on n'observe pas les précautions suivantes. Ne pas appliquer ni drainer ou rincer l'équipement sur la végétation utile ou près de celle-ci, ou dans des endroits où leurs racines peuvent dépasser ou dans d'autres endroits où le produit chimique peut être lessivé ou mis en contact avec les racines. Ne pas appliquer sur les passages piétonniers, les voies d'accès, les courts de tennis ou autres endroits similaires.

- Ne pas appliquer plus de 230 grammes par hectare d'herbicide ClearView par saison de croissance annuelle dans les grands pâturages libres, dans les pâturages, dans les zones industrielles et autres zones non cultivées.
- Une seule application par saison de croissance est permise.
- Les zones traitées pour 24 mois de suppression ne doivent pas être traitées plus qu'une fois par deux ans.
- Appliquer l'herbicide ClearView avec un surfactant recommandé.
- L'herbicide ClearView ne peut pas être appliqué sur de l'herbe à gazon domestique ou commerciale.
- Le foin coupé provenant d'herbe traitée, dans l'année d'application, ne doit être utilisé que sur la ferme pour nourrir le bétail. Le fumier ou compost des animaux nourris au foin traité ne doit être utilisé que sur des sites enregistrés où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être tolérée. Contacter Corteva Agriscience Canada Company pour de plus amples renseignements sur les espèces de plantes à feuilles larges sensibles.

### **Plantes sensibles**

Les effets herbicides du ClearView surviennent principalement à la suite d'assimilation par les racines et de translocation dans toute la plante. Toutefois, une action herbicide secondaire peut survenir par assimilation de l'aminopyralide par le sol. De très petites quantités d'herbicide ClearView peuvent tuer ou endommager les plantes sensibles à feuilles larges. N'effectuer une pulvérisation que si des lésions aux légumineuses fourragères sont tolérables. Faire attention pour éviter de pulvériser les plantes à feuilles larges utiles au cours des périodes de croissance et de dormance.

Ne pas effectuer d'application à la limite du feuillage (le bord extrême du couvert des arbres) des conifères et des arbres à feuilles caduques utiles, à moins que des lésions ne soient tolérables. User de prudence en utilisant des produits à base d'aminopyralide autour d'espèces à systèmes de racines latérales étendues, d'espèces à enracinement superficiel et celles qui se propagent par marcottage.

Ne pas utiliser les fauchures ou le foin provenant de plantes traitées à l'aminopyralide pour constituer du compost ou du paillis. Les résidus d'aminopyralide sont éliminés par les animaux sans avoir été transformés et sont encore actifs sur le plan herbicide. Ne pas utiliser autour des plantes sensibles le fumier des animaux s'étant nourris dans les zones traitées ou à qui on aura donné du fourrage traité. Ne pas déplacer le bétail des zones de broutage traitées à des zones de culture à feuilles larges avant de l'avoir laissé brouter à un endroit non traité durant 3 jours.

### **Mélanges en réservoir**

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca) pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Corteva Agriscience Canada Company.

## **MODE D'EMPLOI**

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES.

Puisque ce pesticide n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

### **Application par pulvérisateur agricole**

**NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### **Application aérienne**

**NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol sur le site d'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

## **ZONES INDUSTRIELLES (Y COMPRIS EMPRISES), AUTRES ZONES NON CULTIVÉES, GRANDS PÂTURAGES LIBRES ET PÂTURAGES PERMANENTS**

### **HERBICIDE CLEARVIEW UTILISÉ SEUL**

Appliquer l'herbicide ClearView à raison de 135 – 230 g/ha. Appliquer lorsque la végétation indésirable visée est en croissance active. Seuls les mauvaises herbes et arbustes présents au moment de l'application seront supprimés. Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs. Appliquer par voie aérienne (minimum de 30 L de volume de pulvérisation/ha) ou par voie terrestre (minimum de 110 L de volume de pulvérisation/ha) pour assurer une couverture uniforme. Pour obtenir une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha pour l'application aérienne et 200 litres/ha pour l'application terrestre. Suivre toutes les directives à Méthodes de mélange concernant les exigences de surfactant et l'ordre du mélange.

## TAUX D'APPLICATION

### HERBICIDE CLEARVIEW UTILISÉ SEUL SUPPRESSION SAISONNIÈRE - MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES

Taux d'herbicide ClearView	Suppression de:		
135 g/ha	neslie paniculée bardanette épineuse chardon vulgaire vergerette du Canada chardon des champs stellaire moyenne trèfle séneçon vulgaire petite herbe à poux tanaïs vulgaire spargoute des champs saponnaire des vaches pissenlit scabieuse des champs sagesse-des-chirurgiens	renouée scabre ortie royale ortie de la Caroline kochia à balais ♦ renouée persicaire chardon penché crépis des toits marguerite blanche (pré-bourgeon) laiteron des champs chardon épineux amarante fausse-blite soude roulante	matricaire inodore bourse-à-pasteur centaurée maculée tabouret des champs érodium cicutaire mélilot renoncule âcre sarrasin de Tartarie canola spontané** symphorine occidentale moutarde des champs centaurée du solstice
	<b>Répression de:</b>		
	verge d'or du Canada chénopode blanc	renouée liseron	
	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus la suppression de</b>		
170 g/ha	gnaphale patience crépue épilobe à feuilles étroites bertéroa blanche lépidie à feuilles larges rosier des prairies	antennaire négligée onoporde acanthe luzerne spontanée herbe à poux vivace carotte sauvage fraisier de Virginie	
	<b>Répression de:</b>		
	armoise absinthe		
	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus la suppression de:</b>		
200 g/ha	gypsophile paniculée jusquiame noire gaillet gratteron	carvi cumin sauvage panais sauvage chondrille	
	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus la suppression de</b>		
230 g/ha	armoise absinthe centaurée jacée centaurée diffuse*** cynoglosse officinale renouée du Japon grande molène	épervière orangée**** laitue scariole salicaire pourpre cranson dravier épervière jaune****	
	<b>Répression de:</b>		
	achillée		

\*Biotypes non résistant aux ALS

\*\*Toutes variétés sauf canola résistant aux ALS

\*\*\*Appliquer l'herbicide ClearView à raison de 230 g/ha quand les plantes sont en pleine croissance et le moment optimal d'application est du stade de rosette jusqu'au stade de montée en graines ou en automne. Les plantes seront contrôlées par l'application de mi-été et d'automne même si les plantes ne présentent aucune modification de forme ou de stature durant l'année d'application.

\*\*\*\*Appliquer l'herbicide ClearView à raison de 230 g / ha lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.

#### HERBICIDE CLEARVIEW UTILISÉ SEUL SUPPRESSION OU RÉPRESSION PENDANT 12 MOIS

Taux d'herbicide ClearView	Supprimées jusqu'à 12 mois	Réprimés jusqu'à 12 mois
135 g/ha	matricaire inodore	chardon des champs pissenlit
170 g/ha	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus:</b> chardon des champs* pissenlit fraisier de Virginie	armoise douce armoise de l'ouest rosier des prairies symphorine occidentale
200 g/ha	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus:</b> rosier des prairies	
230 g/ha	épervière orange** armoise douce	chalef argenté

\* Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

\*\* Appliquer l'herbicide ClearView à raison de 230 g/ha lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.

#### HERBICIDE CLEARVIEW UTILISÉ SEUL SUPPRESSION OU RÉPRESSION PENDANT 24 MOIS

Taux d'herbicide ClearView	Supprimées jusqu'à 24 mois	Réprimés jusqu'à 24 mois
170 g/ha	fraisier de Virginie	chardon des champs* pissenlit armoise douce rosier des prairies
200 g/ha	<b>Plantes indiquées ci-dessus</b>	symphorine occidentale
230 g/ha	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus:</b> chardon des champs pissenlit armoise douce rosier des prairies	

\* Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

**Délais à respecter avant la récolte/pâturage**

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail ou les animaux laitiers en lactation dans les zones traitées.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours (ou le nourrir de foin non traité) dans une zone non traitée avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

**MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE CLEARVIEW**

L'herbicide ClearView peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide 2,4-D Amine pour augmenter le nombre de mauvaises herbes supprimées. Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

**HERBICIDE CLEARVIEW PLUS HERBICIDE 2,4-D AMINE  
SUPPRESSION TOUT AU LONG DE LA SAISON**

<b>Taux d'herbicide ClearView</b>	<b>Taux d'herbicide 2,4-D Amine</b>	<b>Mauvaises herbes à feuilles larges</b>	
135 g/ha	840-1440 g e.a./ha  (équivalent à 1,5 L/ha de 2,4-D Amine 600)	armoïse absinthe	herbe à gomme (parties épigées)
		laiteron potager	épervière
		laitue bleue (parties épigées)	cranson dravier (parties épigées)
		chardon vulgaire (parties épigées)	chénopode blanc
		bardane < 4 feuilles	armoïse douce
		verge d'or du Canada	laitue scariole
		lampourde glouteron	ortie dioïque
		plantain majeur	renouée liseron
		salsifis majeur	
		<b>Arbustes</b>	
		chalef argenté (saule de Wolf)	
		<b>Plus toutes les mauvaises herbes indiqués sur l'étiquette du 2,4-D Amine 840-1440 g e.a./ha (équivalent à 1,5 – 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600)</b>	
170 g/ha	840-1440 g e.a./ha  (équivalent à 1,5 – 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600)	<b>Mauvaises herbes à feuilles larges</b>	
		<b>Plantes indiquées ci-dessus plus:</b>	
		armoïse de l'ouest	
		<b>Arbustes</b>	
		potentille frutescente	
		<b>Plus toutes les mauvaises herbes indiqués sur l'étiquette du 2,4-D Amine 840-1440 g e.a./ha (équivalent à 1,5 – 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600)</b>	

**HERBICIDE CLEARVIEW PLUS HERBICIDE 2,4-D AMINE  
SUPPRESSION PENDANT 12 MOIS**

Taux d'herbicide ClearView	Taux d'herbicide 2,4-D Amine	Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées
135 g/ha	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha of 2,4-D Amine 600)	chardon des champs* pissenlit fraisier de Virginie
170 g/ha	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus:</b>
		rosier des prairies potentille frutescente symphorine occidentale  <b>Mauvaises herbes supprimées à ce taux :</b> Armoise douce
200 g/ha	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus:</b>
		armoise de l'ouest armoise douce chalef argenté (saule de Wolf)

\*Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

**HERBICIDE CLEARVIEW PLUS HERBICIDE 2,4-D AMINE  
SUPPRESSION PENDANT 24 MOIS**

Taux d'herbicide ClearView	Taux d'herbicide 2,4-D Amine	Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées
135 g/ha	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	pissenlit fraisier de Virginie
170 g/ha	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus:</b>
		armoise douce  <b>Mauvaises herbes reprimées à ce taux:</b> chardon des champs rosier des prairies
200 g/ha	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus:</b>
		chardon des champs* rosier des prairies chalef argenté (saule de Wolf) symphorine occidentale,

230 g/ha	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus:</b>
		armoïse de l'ouest potentille frutescente

\*Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

### **Délais à respecter avant la récolte/pâturage pour l'herbicide ClearView mélangé en réservoir avec l'herbicide Amine 600.**

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail (sauf pour les animaux laitiers en lactation) dans les zones traitées.
- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai à respecter avant de récolter le fourrage ou de couper le foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours dans une zone non traitée (ou le nourrir de foin non traité) avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

### **MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE CLEARVIEW – Terres non cultivées**

On peut mélanger en réservoir l'herbicide ClearView avec des herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, sel de diammonium, sel de triméthylsulfonium, sel de potassium ou sel de diméthylamine, homologués pour utilisation sur les terres non cultivées), avec l'herbicide Torpedo EZ, avec l'herbicide Arsenal ou avec l'herbicide Garlon XRT, pour augmenter le nombre de mauvaises herbes, de plantes ligneuses et d'arbres supprimés sur les emprises, les sites industriels (y compris, sans s'y limiter, les emprises et les bases militaires) et autres zones non cultivées (où un sol nu est souhaité). Les mélanges en réservoir de glyphosate, l'herbicide Torpedo EZ et d'Arsenal permettent de supprimer la plupart des graminées et des espèces à feuilles larges alors que le mélange en réservoir de l'herbicide Garlon XRT permet de supprimer un large spectre de mauvaises herbes < feuilles larges, de plantes ligneuses et d'arbres. Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

### **Mélange en réservoir – Herbicide ClearView plus Herbicide Glyphosate**

Utiliser 135 – 230 g/ha d'herbicide ClearView mélangé en réservoir à 0,8 – 4,3 kg e.a./ha d'herbicide glyphosate herbicide (équivalent à 1,69 – 9,0 L/ha de solution herbicide VP480). Un surfactant est requis. Suivre les directives de mélange.

### **Mélange en réservoir – Herbicide ClearView plus Herbicide Torpedo EZ**

Appliquer 135 – 230 g/ha d'herbicide ClearView mélangé en réservoir à 880-1215 mL par hectare d'herbicide Torpedo EZ. Un surfactant, tel que Gateway Adjuvant à 0,25 – 1,0 %v/v, est requis.

### **Mélange en réservoir – Herbicide ClearView plus Herbicide Torpedo EZ plus Herbicide Glyphosate (p. ex. Herbicide VP480)**

Appliquer 135 – 230 g/ha d'herbicide ClearView mélangé en réservoir à 880-1215 mL par hectare d'herbicide Torpedo EZ plus 0,8 – 4,3 kg ai/ha d'herbicide glyphosate (Équivalent à 1,69 – 9,0 L/ha d'herbicide VP480). Un surfactant, tel que Gateway Adjuvant à 0,25 – 1,0%v/v, est requis.

### **Mélange en réservoir - Herbicide ClearView plus herbicide Arsenal :**

Appliquer 3,0 L d'herbicide Arsenal par hectare mélangé en réservoir à 135 – 230 g/ha d'herbicide ClearView.

### **Mélange en réservoir - Herbicide ClearView plus herbicide Garlon XRT**

Utiliser 135 – 230 g/ha d'herbicide ClearView mélangé en réservoir à 2,5 – 5 L/ha d'herbicide Garlon XRT. Utiliser un surfactant recommandé (tel que Gateway™ Adjuvant, Fluide Xiameter OFX-0309, ou un surfactant non-ionique recommandé tel qu'Ag-Surf, Agral 90, ou Citowett Plus) à un taux de 0,375 % par volume (375 mL par 100 L d'eau). Voir l'étiquette du surfactant pour la liste complète des taux recommandés. Certains surfactants nécessitent des taux de 0,2 à 1 %. Voir l'étiquette de l'herbicide Garlon XRT pour la liste complète des plantes ligneuses et des arbres supprimés.

Pour supprimer l'épINETTE noire, utiliser 230 g d'herbicide ClearView mélangé en réservoir à 4-5 L de Garlon XRT, dans 1 000 L/ha pour les applications par tuyau souple ou lance et au moins 200 L/ha pour les applications généralisées, ainsi qu'un surfactant recommandé (tel que Gateway Adjuvant, Fluide Xiameter OFX-0309, ou un surfactant non-ionique recommandé tel qu'Ag-Surf, Agral 90, ou Citowett Plus) à un taux de 0,375 % par volume (375 mL par 100 L d'eau). Voir l'étiquette du surfactant pour la liste complète des taux recommandés. Certains surfactants nécessitent des taux de 0,2 à 1 %.

### **MÉTHODES DE MÉLANGE**

#### **Mélange avec eau**

1. Remplir le réservoir de pulvérisation au 3/4 d'eau propre.
2. Ajouter la quantité requise d'herbicide ClearView tout en agitant. Il peut être nécessaire d'effectuer une pré-bouillie s'il y a peu ou pas d'agitation, ou si l'on se sert d'un système par injection, ou si l'herbicide est d'abord ajouté à un autre réservoir que le réservoir de pulvérisation.
3. Si on effectue un mélange en réservoir, ajouter la quantité requise de produit d'association tout en poursuivant l'agitation.
4. Ajouter le surfactant recommandé.
5. Ajouter un agent antimoissant, si requis.

### **MÉTHODES D'APPLICATION**

#### **GESTION DES PLANTES ENVAHISSANTES**

##### **Pratiques de gestion des plantes envahissantes**

On peut appliquer l'herbicide ClearView en postlevée en tant que traitement généralisé ou par application localisée ou par bandes pour supprimer les plantes envahissantes. Les applications en postlevée doivent être effectuées avant le stade du bourgeon ou de floraison précoce, à moins d'indication contraire. Les résultats sont meilleurs lorsque le volume de pulvérisation est suffisant pour couvrir uniformément les plantes traitées. Pour obtenir une absorption et une translocation optimales, ne pas effectuer de coupe, de fenaison, de déchiquetage dans les zones traitées et laisser intactes celles-ci durant au moins 7 jours suivant l'application.

L'herbicide ClearView peut représenter un composant important de programmes de gestion intégrée de la végétation conçus pour rétablir des communautés de plantes utiles. Pour maximiser et augmenter les avantages de la suppression de mauvaises herbes que procure l'herbicide ClearView, il est important que d'autres pratiques de gestion de la végétation, y compris la gestion de pâturage, la fertilisation, le brûlage dirigé, le fauchage mécanique, le désherbage à la main, la lutte biologique et autres méthodes, soient utilisées selon une séquence et des combinaisons appropriées afin de diminuer davantage les effets nocifs des plantes envahissantes sur les plantes utiles et favoriser le développement des communautés de plantes utiles. Consulter des spécialistes agricoles et de gestion des terres et/ou les conseils sur les plantes envahissantes locaux. Ces organismes peuvent conseiller sur les meilleures pratiques de gestion et le développement de programmes de gestion intégrée de la végétation. Réagir rapidement suite à une détection précoce de nouvelles plantes envahissantes représente une stratégie clé de gestion des plantes envahissantes. Le confinement, l'éradication et la suppression sont essentiels à la gestion de plantes envahissantes établies qui s'étendent.

## Grands pâturages et prés

N'effectuer qu'une seule application par année pour supprimer les plantes envahissantes. Pour de meilleurs résultats, traiter les plantes envahissantes lorsqu'elles sont en croissance active et dans des conditions favorables à la croissance. Le mélange en réservoir d'herbicide Reclaim procure également une suppression en prélevée des graines en germination et une suppression des semis en émergence de plantes vulnérables suivant l'application.

Pour réduire la propagation de plantes envahissantes, il est important de traiter les plantes envahissantes identifiées dans la zone visée tout en observant les zones tampons sans pulvérisation requises pour les applications généralisées. Lorsque le vent souffle dans la direction opposée, revenir pour terminer la pulvérisation complète de la population des plantes visées.

## Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes

Un composant important des programmes de gestion des plantes envahissantes est la détection précoce et l'éradication. Les directives pour les plantes individuelles ou les applications localisées ou par bandes peuvent servir à arrêter la propagation de plantes envahissantes. Ceci est particulièrement important dans les zones riveraines, où il est préférable d'utiliser une application localisée plutôt qu'un traitement généralisé. Utiliser le tableau de mélange suivant pour mélanger l'herbicide ClearView avec suffisamment d'eau et de surfactant pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes envahissantes. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas jusqu'au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées. NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.

**Tableau de mélange**

Herbicide ClearView	Surfactant*	Solution pulvérisable (eau et herbicide)
1,35 – 2,3 grammes	20 mL	10 litres
13,5 – 23 grammes	200 mL	100 litres
135 -230 grammes	2000 mL	1000 litres

\*Surfactant recommandé tel que Gateway™ Adjuvant, Ag-Surf, Agral 90 ou Citowett Plus

Utiliser le taux le plus élevé de la fourchette lorsque les conditions de croissance sont moins favorables ou lorsque le feuillage des plantes est élevé et dense.

## Application aérienne

Utiliser l'herbicide ClearView seul, ou mélangé en réservoir avec l'herbicide 2,4-D amine, l'herbicide du glyphosate ou l'herbicide Garlon XRT, pour le traitement généralisé par voie aérienne pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes ligneuses. Appliquer l'herbicide ClearView aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 30 L/ha par voie aérienne. Pour une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha. Observer toutes les directives dans Méthodes de mélange pour les exigences concernant le surfactant et la séquence du mélange. Se référer à l'étiquette de l'autre produit pour des directives, des instructions sur l'application aérienne et des mesures de précaution additionnelles.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette.

Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabinets des véhicules doivent être nettoyés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter toute dérive pendant les applications aériennes :

1. La distance des buses le plus à l'extérieur sur la rampe ne doit pas mesurer plus de 75 % de la longueur de l'envergure des ailes ou des hélices de l'hélicoptère.
2. Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

### **Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur**

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
  - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
  - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.

- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
- Remplir le réservoir d'eau propre.
  - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
  - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
  - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
  - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
  - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.

**Ne pas** utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

### **Zones tampons sans pulvérisation**

L'utilisation des méthodes et des pulvérisateurs suivants NE REQUIERT PAS de zones tampons sans pulvérisation : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon sans pulvérisation pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles (p. ex. les prairies, les zones forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), et les habitats estuariens /marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) nécessaires à la protection des :	
			Habitats d'eau douce	Habitats terrestres*
Pulvérisateur agricole	Pâturages permanents, grands pâturages libres, zones industrielles et autres zones non cultivées		10	15
Aérienne	Pâturages permanents, grands pâturages libres, zones industrielles et autres zones non cultivées	Voilure fixe (grosse)	175	750
		Voilure tournante (grosse)	150	650
		Voilure fixe (de grosse à très grosse)	125	475
		Voilure tournante (de grosse à très grosse)	100	325
		Voilure fixe (très grosse)	100	375
		Voilure tournante (très grosse)	90	225
		Voilure fixe (de très grosse à extrêmement grosse)	80	250
		Voilure tournante (de très grosse à extrêmement grosse)	70	175

\*Des zones tampons sans pulvérisation pour protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requis dans le cas d'application sur des emprises y compris le ballast de voie ferrée, les emprises de chemin de fer et d'hydro, les raccordements d'utilités, les routes, et les champs de manoeuvres et de tirs militaires.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide ClearView est un herbicide du groupe 2 et du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide ClearView et à d'autres herbicides du groupe 2 et 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide ClearView ou les herbicides du même groupe 2 et 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca).

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<sup>TM</sup> Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

012622

Code de l'étiquette: CN-29752-014

Remplace: CN-29752-013